

Newsletter CdC – Le point de vue des cantons 2/2020 : En ligne de mire

Gestion de la pandémie de Covid-19 : les cantons sont aux avant-postes

Le bilan des semaines passées peut être qualifié de positif. À ce jour, la Confédération et les cantons ont géré la pandémie de Covid-19 à la faveur d'une étroite collaboration. Le principal défi durant la première phase de la crise a été de trouver un juste équilibre entre les consignes nationales et la gestion sur le terrain. Le succès réside aussi dans les retours adressés régulièrement par les cantons à la Confédération. En charge de l'exécution, les cantons sont depuis le tout début très impliqués.

Endiguer les infections et gérer l'impact de la crise

Si la première vague d'infection semble derrière nous, les défis à relever sont légion. Maîtriser la propagation du virus suppose l'engagement de tous les acteurs et de la population. La crise a un impact considérable sur l'économie, la société et les budgets public, un impact auquel il va falloir répondre en poursuivant les efforts de coordination et de collaboration des cantons avec la Confédération, mais aussi entre les cantons.

Les cantons sont aux avant-postes

Le 19 juin 2020, le Conseil fédéral a mis fin à l'état de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Les cantons retrouvent leurs compétences constitutionnelles dans ce qui est désormais une « situation particulière ». En d'autres termes, ils règlent leurs domaines de compétences en toute autonomie et doivent prévenir et endiguer un éventuel rebond de l'épidémie. Par exemple, dans le domaine de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur, il leur appartient de fixer les modalités de l'enseignement présentiel. S'ils constatent une recrudescence des cas ou l'apparition de foyers locaux, ils seront appelés à prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier. L'échange intercantonal et la coordination avec la Confédération sont garants d'une action coordonnée. Les conférences intercantionales ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard.

Consulter les cantons pour les mesures décidées par la Confédération

Durant cette phase, le rôle de la Confédération est d'assurer la coordination et le monitoring d'exécution, comme le prévoit la loi sur les épidémies. Elle est aussi habilitée à décider de mesures qui relèvent en temps normal de la compétence des cantons, mais s'engage à consulter les cantons dans un délai raisonnable. Ces derniers estiment par conséquent que des processus contraignants doivent être définis afin d'éviter les conflits. Ils veilleront à prendre position en temps utile.

Impact sur les budgets cantonaux

La crise liée au Covid-19 aura des conséquences financières importantes pour les cantons, à court, moyen et long termes. On distingue d'une part, les conséquences financières immédiatement imputables à l'état d'urgence : mise en place d'infrastructures idoines (centres de dépistage), traçage des contacts, mise en œuvre de protocoles sanitaires, etc. De l'autre, les conséquences financières liées à la détérioration de la situation écono-

mique et fiscale. On attend donc de la Confédération qu'elle reste un partenaire financier fiable, et qu'elle renonce à tout nouveau programme d'économie qui pénaliserait les cantons. Seule une collaboration étroite permettra de surmonter cette crise.

Mettre l'accent sur les points forts du fédéralisme

La gestion de la pandémie de Covid-19 a montré que le fédéralisme, grâce à ses structures décentralisées, permet d'apporter une réponse adaptée aux situations locales et régionales. Ce qui s'avère plus efficace que des lignes directrices centralisées, parfois déconnectées de la réalité du terrain et qui peuvent engendrer des coûts élevés et inutiles. À l'opposé, une perception quelque peu négative du fédéralisme associé à un « simple patchwork », comme on a pu le lire récemment dans les médias. La diversité qui le caractérise est volontiers mise en avant, mais dans les faits elle est souvent considérée comme un problème. Le travail de promotion et d'explication du fédéralisme est donc crucial et doit être soutenu par l'ensemble des acteurs de l'État. Car, jusqu'ici, le fédéralisme a fourni la preuve de son efficacité dans la gestion de la crise.